

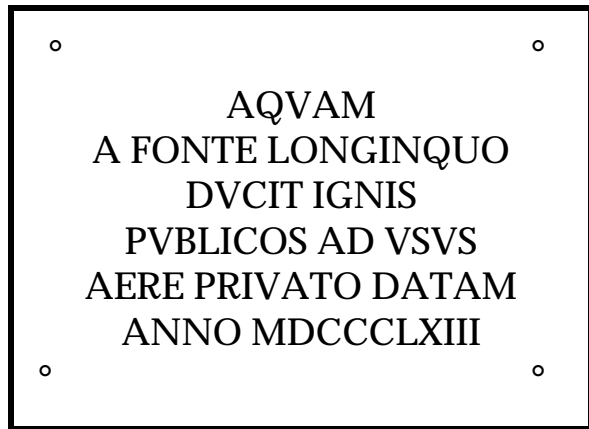
## Le Marmot et la « machine de THOIRY »

En décembre 1859, le marquis de Vogüé, au nom du Comte de Machault, châtelain de Thoiry, sollicite des autorités compétentes « ***l'autorisation d'établir dans la source du Marmot située commune d'Autouillet, une prise d'eau pour l'arrosage du parc de Thoiry et l'alimentation d'une fontaine publique dans cette dernière commune*** ».

Cette source, toute modeste, est une résurgence des eaux infiltrées sur les hauteurs du bourg et donne naissance à un minuscule filet d'eau, le ru Merdron qui n'en est pas moins un authentique affluent de la Mauldre (d'ailleurs après un périple surprenant).

Une fois l'autorisation accordée par le préfet de Seine-et-Oise, le 2 avril 1860, le marquis fit édifier une bâtisse destinée à abriter la chaudière, la pompe et toute la machinerie nécessaire à la canalisation des eaux vers le château, dont l'entretien du parc absorbait de grandes quantités. L'établissement ***d'une machine à vapeur de la force de quatre chevaux*** fut l'objet d'une ***autorisation spéciale***. Le sous-préfet de Rambouillet et l'Ingénieur en chef du Département furent chargés d'assurer l'exécution de l'arrêté, chacun en ce qui le concernait.

La borne-fontaine projetée était un geste de M. de Vogüé vis à vis des Thoirysiens qui eux aussi, souvent, manquaient d'eau : ce fut la ***fontaine de la place des Perrons***, édifiée en 1863. Elle reçut une inscription latine conçue par un ami du marquis, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, mettant en relief par antithèse le fait que l'eau était amenée par le feu (des pompes modernes) et que des deniers particuliers étaient consacrés à un service public :



Aujourd'hui, le bâtiment est en ruines, les abords de la source du Marmot sont devenus inextricables et la chaudière rouille sur le sol.

En souhaitant qu'on puisse bientôt mettre à l'abri et sauver ce qui peut l'être encore, admirons cet impressionnant savoir-faire de cette époque qui en était pourtant au balbutiement, question technologie.

### **Sources :**

Archives de la commune de Thoiry.

Articles, rubriques du bulletin municipal de Thoiry, recherches et notes diverses de Mme C. Goddet.